



## Reconnaissance AEAi N° 30534

### Titulaire

Etex Building Performance GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen  
Germany

### Fabricant

Etex Building Performance GmbH, GB SINIAT  
40878 Ratingen  
Germany

### Groupe

205 - Planchers

### Produit

SINIAT SD53 A1 REI120

### Description

Plancher en poutres d'acier recouverte de plaques en béton cellulaire (E=150mm), faux-plafond en plaques de plâtre SINIAT FLAMTEX A1 (E=25mm, PS=804kg/m3), système de suspension en profilés de tôle d'acier, HS=30mm

### Utilisation

REI 120-RF1  
Portée Ltest=4450mm  
Dimensionnement et construction selon instructions du requérant  
Utilisation voir pages suivantes

### Documentation

MFPA Leipzig GmbH, Leipzig: Rapport d'essai 'PB 3.2/16-195-1Ä ' (29.01.2018)

### Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1365-2

### Appréciation

Classe de résistance au feu REI 120

### Durée de validité

31.12.2029

### Date d'édition

05.09.2024

### Remplace l'attestation du

24.10.2022

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de planchers et toitures est indiqué dans la norme EN 1365-2:2014, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

Les résultats d'essai sont directement applicables à un plancher ou une toiture similaire non soumis(e) à essai sous réserve que ce qui suit soit vérifié:

### a) en ce qui concerne l'élément structural du bâtiment

Lorsqu'ils sont calculés sur la même base que la charge d'essai, les moments et les efforts de cisaillement maximaux ne doivent pas être supérieurs à ceux de l'essai.

### b) en ce qui concerne le système de plafond

- Les dimensions des panneaux de revêtement du plafond peuvent être augmentées d'un maximum de 5 %, sans toutefois dépasser 50 mm ; la longueur des éléments de l'ossature peut être augmentée en conséquence.
- La surface totale occupée par les équipements et les accessoires par rapport à la superficie du revêtement du plafond n'est pas augmentée et l'ouverture maximale dans le plafond soumise à l'essai n'est pas dépassée.

### c) en ce qui concerne le plenum

- La hauteur du plenum et la distance minimale entre le plafond et les éléments structuraux sont égales ou supérieures à celles de l'essai.
- Aucun matériau combustible ou isolant n'est ajouté dans le plenum à moins que la même quantité (en termes de poids et de charge de feu) de matériau ait été incluse dans l'élément d'essai.